

Formation initiale au **Certiphyto Conseil**

Certificat individuel pour le conseil à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Comprendre la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits et connaître les pratiques visant à les minimiser
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Mettre en place des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée :

4 jours soit 28 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne
faisant du conseil dans le
cadre de l'utilisation de
produits
phytopharmaceutiques



Evaluation :

Test informatique validant :
30 questions, 25 bonnes
réponses minimum pour
avoir son Certiphyto



Prérequis :

Savoir lire le français et
utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite :
100%*

Année 2025

**En cas d'échec au test, une
formation supplémentaire peut vous
être proposée*

Code RS : RS5656
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS

- Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Institut technique, etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande
soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap,
des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les
troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre
en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Alain A.

Grand professionnalisme du formateur.



Formation renouvellement au **Certiphyto Conseil**

Certificat individuel pour le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Comprendre la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits et connaître les pratiques visant à les minimiser
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Mettre en place des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée :

2 jours soit 14 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne faisant du conseil dans le cadre de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques



Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation



Prérequis :

Avoir un certiphyto conseil en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

**Formation validée
par le présentiel
uniquement
0% d'abandon**

Année 2025

Code RS : RS5656
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS

- Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Institut technique, etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Yvette C.

J'ai apprécié les échanges très instructifs.

